

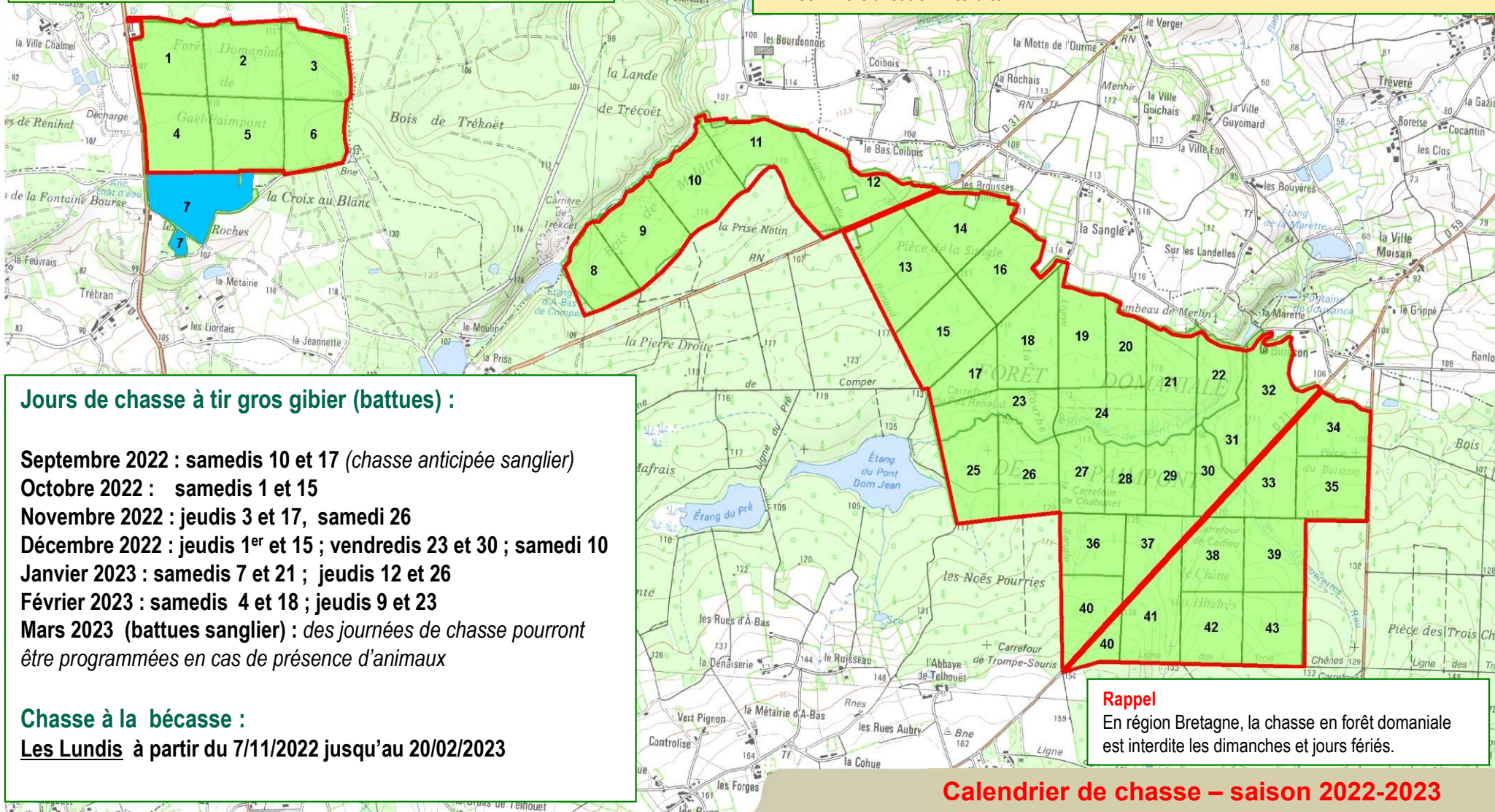
Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.  
Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

### Ramassage des champignons :

La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est réglementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- autorisée tous les jours **sauf les mardis et jeudis**
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite



### Jours de chasse à tir gros gibier (battues) :

Septembre 2022 : samedis 10 et 17 (chasse anticipée sanglier)

Octobre 2022 : samedis 1 et 15

Novembre 2022 : jeudis 3 et 17, samedi 26

Décembre 2022 : jeudis 1<sup>er</sup> et 15 ; vendredis 23 et 30 ; samedi 10

Janvier 2023 : samedis 7 et 21 ; jeudis 12 et 26

Février 2023 : samedis 4 et 18 ; jeudis 9 et 23

Mars 2023 (battues sanglier) : des journées de chasse pourront être programmées en cas de présence d'animaux

### Chasse à la bécasse :

Les Lundis à partir du 7/11/2022 jusqu'au 20/02/2023

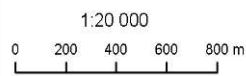
### Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

## Calendrier de chasse – saison 2022-2023

## FORET DOMANIALE DE GAEL PAIMPONT

calendrier établi sous réserve de modifications : voir site ONF : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)



BD ONF  
Scan 25®, IGN®, 2015

Agence de Bretagne  
Carte réalisée le 08/09/2022

Lot de chasse

Parcellaire forestier

Zone de non chasse